

LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

chiffres clés

Juin 2011

↳ Cadre réglementaire

En France, un cadre législatif et réglementaire très précis organise le droit à la formation professionnelle continue.

Le système français donne aux salariés mais aussi aux demandeurs d'emploi des droits en matière de formation continue.

Le système, tel qu'il existe dans sa forme actuelle est issue d'un accord entre partenaires sociaux (syndicats représentatifs des salariés et des employeurs) qui a été confirmé par la loi de du 16 juillet 1971 instaurant officiellement le droit à la formation professionnelle.

La même démarche a prévalu en 2003 avec la signature d'un nouvel « Accord National Interprofessionnel » qui déboucha sur la loi du 04 mai 2004 sur la formation professionnelle tout au long de la vie.

Depuis les partenaires sociaux ont signé deux nouveaux accords :

- l'ANI du 11 janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail
- l'ANI du 7 janvier 2009 sur la formation tout au long de la vie professionnelle, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels

La loi du 24 novembre dernier, reprend, en partie, l'accord national interprofessionnel (ANI) du 7 janvier 2009 négocié par les partenaires sociaux. Cette loi tente de mieux orienter les financements vers les publics les plus fragilisés.

Les différents points abordés par la loi sont les suivants :

- l'information, l'orientation et la qualification professionnelles,
- la simplification et le développement de la formation professionnelle tout au long de la vie,
- la sécurisation des parcours professionnels,
- les contrats en alternance
- l'emploi des jeunes,
- la gestion des fonds de la formation professionnelle,
- l'offre et les organismes de formation,
- la coordination des politiques de formation professionnelle et le contrôle de la formation professionnelle.

↳ Acteurs mobilisés

- Le Conseil Régional : définit et finance les politiques régionales de formation professionnelle et d'apprentissage. Dans ce cadre il élabore et contractualisent avec l'État les CPRDFP (Contrats de Plans Régionaux de Développement des Formations Professionnelles)
- L'État (DIECCTE) : intervient dans le financement de la formation pour des publics spécifiques (travailleurs handicapés, détenus, illettrés..)
- L'Europe (FSE) : contribue au financement d'actions de formation continue au bénéfice de publics cibles.
- L'Entreprise : participe financièrement à la formation continue de leurs salariés
- Les Bénéficiaires (salariés et demandeurs d'emplois) : doivent « investir » dans leur formation afin de maintenir leur employabilité.
- Les Organismes de formation : identifient les besoins et mettent en œuvre les formations
- Les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) : organisent la collecte des contributions obligatoires, mutualisent les ressources, financent les politiques de formation définies par les branches professionnelles
- Le Pôle emploi : assure l'interface entre les demandeurs d'emploi et les entreprises, prescrit les formations en tenant compte des souhaits individuels, mais surtout des possibilités d'emploi sur le territoire.



Activité des organismes de formation en Martinique de 2007 à 2009

En Martinique, chaque année (pour nos années de référence) un peu plus de 200 dispensateurs de formation ont renseigné leur bilan pédagogique et financier et on dégagé un chiffre d'affaire variant de plus de 56 M€ en 2007 à moins de 46 M€ en 2009.

Le nombre d'heures de formation dispensé par ces organismes a augmenté entre 2007 et 2009, dans le même temps le nombre de formateurs a diminué.

Quelque soit l'année de référence, environ 94% de ces organismes appartiennent au secteur privé.

Les organismes du secteur privé réalisent entre 76 et 82 % du chiffre d'affaire de la formation continue.

Ce sont les pouvoirs publics (Conseil Régional notamment) qui financent majoritairement la formation professionnelle continue.

En 2007 plus de 50 000 stagiaires ont été formés dans les principaux domaines suivants : enseignement formation (15%), sécurité, police, surveillance (12%), comptabilité, GRH, secrétariat bureautique (8%), informatique, réseaux (10%), santé, travail social (8%), formation générales (8 %).

En 2008, environ 55 000 stagiaires ont été formés dans les principaux domaines suivants : enseignement formation (18%), sécurité, police, surveillance (14%), transport, manutention, magasinage (7%), formation générales (7%).

Nombre d'heures de formation dispensés par les formateurs des organismes de formation

	2007	2008	2009
Nombre d'OF	217	214	207
Nombre d'heure de formation dispensée	437 146	509 490	883 092
Nombre de formateurs	895	684	627

	2007		2008		2009	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Entreprises	7 044 159	12,51	5 237 086	10,93	5 961 576	13,10
OPCA	5 587 873	9,92	7 986 167	16,66	6 990 457	15,36
Pouvoirs publics	34 508 099	61,28	24 817 972	51,78	24 411 539	53,62
Particuliers	2 694 252	4,78	2 935 440	6,12	2 777 590	6,10
Autres	6 473 530	11,50	6 950 763	14,50	5 384 409	11,83
Total	56 307 913	100	47 927 428	100	45 525 571	100

Origine des produits réalisés au titre de la formation professionnelle continue

	2007		2008		2009	
	Nombre	pourcentage	Nombre	pourcentage	Nombre	pourcentage
Salariés	23 390	44,29	27 785	50,60	22 404	52,66
Demandeurs d'emploi	21 495	40,70	18 078	32,92	8775	20,63
autres	7 927	15,01	9 051	16,48	11 364	26,71
	52 812	100	54 914	100	42 543	100

AGEFMA Imm Foyal 2000
Place Lafcadio Hearn
Rue du Gneur Ponton
97200 FORT DE FRANCE



Site AGEFMA :
www.agefma.fr
Tel 0596 71 11 02